RCS : VANNES
Code greffe : 5602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00755
Numéro SIREN : 500 822 127
Nom ou dénomination : ABILANX

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2021 sous le numéro de dépôt 5408

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Vannes
Le
13 OCT 2021
2021/5408

ABILANX
Société à responsabilité limitée
au capital de 9 000 euros
Siège social : Park Avenue
Rue Léon Griffon
56890 ST AVE
RCS VANNES 500 822 127

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE LA GERANCE DU 12 JUILLET 2021

SUITE CONSULTATION ECRITE

(article 6 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des sociétés, modifié par l'ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 et de l'article 4-1 du décret n° 2020-418 créé par le décret n° 2020-1614 du 18 décembre 2020)

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 94 531,96 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	94 531,96 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 83,33 euros par part	75 000,00 euros
Aux Autres Réserves	19 531,96 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 831 194,45 euros.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 45 000,00 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de la consultation écrite et reproduit dans le procès-verbal de la gérance du 12 juillet 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

H. BOLTON

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2020

Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Vannes
Le 13 OCT 2021 2021/5418

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABILANX — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : RUE LEON GRIFFON PARK AVENUE 56890 SAINT AVE — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 5 0 0 8 2 2 1 2 7 0 0 0 4 8 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2020

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 109	AG	2 109	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	2 000	AQ	545	1 454
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	92 973	AS	23 128	69 844
		Autres immobilisations corporelles	AT	63 926	AU	47 442	16 483
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	50	CV		50
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	7 783	BI		7 783
		TOTAL (II)	BJ	168 842	BK	73 225	95 617
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	381 295	BU		381 295
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	4 655	BW		4 655
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	633 004	BY	22 443	610 560
		Autres créances (3)	BZ	48 761	CA		48 761
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	513 893	CG		513 893
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	16 580	CI		16 580
		TOTAL (III)	CJ	1 598 190	CK	22 443	1 575 746
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 767 033	1A	95 669	1 671 364

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

H. 13 OCTOBRE

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABILANX — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 9 000)	DA	9 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	900
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	811 662
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	94 531
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	916 094
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	400 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	880
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	171
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	191 490
	Dettes fiscales et sociales	DY	147 915
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	750
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	14 062
	TOTAL (IV)	EC	755 269
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 671 364

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	755 098
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABILANX — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	2 109	KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1	KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants M2	KP	2 000	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3	KS	52 918	KT	KU 74 871
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	3 384	KW	KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*	KY	13 806	KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	40 776	LC	LD 5 958
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
	Avances et acomptes	LK		LL	LM
	TOTAL III	LN	112 886	LO	LP 80 829
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
	Autres participations	8U	50	8V	8W
	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	7 783	1U	1V
	TOTAL IV	LQ	7 833	LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	122 829	ØH	ØJ 80 829

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste (1)	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW 2 109	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH 2 000	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ 34 816	MK 92 973	ML
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 3 384	MO
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ 13 806	MR
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 46 735	MU
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
	TOTAL III	IY		NG 34 816	NH 158 899	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations	IØ		ØX	ØY 50	ØZ
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F 7 783	2G
	TOTAL IV	I3		NJ	NK 7 833	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK 34 816	ØL 168 842	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(5 bis)

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2020
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2020

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL ABILANX

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 —	FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 —	FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	–
3 —	FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS** DGFiP **N° 2055 2020**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABILANX — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	2 109	PF		PG		PH	2 109
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	259	PW	285	PX		PY	545
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	25 010	QA	32 935	QB	34 817	QC	23 128
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	2 900	QE	370	QF		QG	3 270
	Matériel de transport	QH	2 383	QI	4 184	QJ		QK	6 568
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	32 429	QM	5 174	QN		QO	37 603
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	62 983	QV	42 949	QW	34 817	QX	71 116
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	65 093	ØP	42 949	ØQ	34 817	ØR	73 225

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABILANX — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	636	4F		4G	636	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	636	TV		TW	636	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	5 568	6U	16 875	6V		6W	22 443
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	5 568	TY	16 875	TZ		UA	22 443
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	6 204	UB	16 875	UC	636	UD	22 443
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	16 875	UF	636		
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABILANX — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	7 783	UV		UW	7 783
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	28 841		28 841		
	Autres créances clients	UX	604 163		604 163		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	2 000		2 000		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	4 650		4 650		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	28 986		28 986		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 540		4 540		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	8 585		8 585		
	Charges constatées d'avance	VS	16 580		16 580		
	TOTAUX	VT	706 130	VU	698 347	VV	7 783
RENVOIS (1) Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	400 000	400 000		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	191 490	191 490		
Personnel et comptes rattachés		8C	25 944	25 944		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	61 802	61 802		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	51 813	51 813		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	8 355	8 355		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	880	880		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	750	750		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	14 062	14 062		
TOTAUX		VY	755 098	VZ 755 098		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	400 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Qantalis

L'expertise... & bien plus encore

Comptes Annuels 2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe Légale

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ABILANX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 1 671 364 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 94 532 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/02/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
* Agencements des constructions : 5 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 3 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 7 à 10 ans

Qantalis Entreprise - 11, rue Anita Conti - BP 162 - 56005 VANNES Cedex - Tél : +33 (0) 2 97 47 42 41 - Fax : +33 (0) 2 97 47 50 61 - vannes@qantalis.com

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer

Qantalis Entreprise - 11, rue Anita Conti - BP 162 - 56005 VANNES Cedex - Tél : +33 (0) 2 97 47 42 41 - Fax : +33 (0) 2 97 47 50 61 - vannes@qantalis.com

Règles et méthodes comptables

les conséquences précises sur les exercices à venir.

Qantalis Entreprise - 11, rue Anita Conti - BP 162 - 56005 VANNES Cedex - Tél : +33 (0) 2 97 47 42 41 - Fax : +33 (0) 2 97 47 50 61 - vannes@qantalis.com

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Au cours de l'exercice,la pandémie covid 19 a sévi. Deux périodes de confinement ont été mises en place.

L'impact sur l'activité se traduit :

- par de l'activité partielle au printemps, dont le coût pris en charge s'élève à 21 851 euros.
- par une moindre production de services, au titre des vérifications.

Qantalis Entreprise - 11, rue Anita Conti - BP 162 - 56005 VANNES Cedex - Tél : +33 (0) 2 97 47 42 41 - Fax : +33 (0) 2 97 47 50 61 - vannes@qantalis.com

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 110			2 110
Immobilisations incorporelles	**2 110**			**2 110**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 000			2 000
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	52 918	74 871	34 817	92 973
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 385			3 385
- Matériel de transport	13 807			13 807
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	40 777	5 958		46 735
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**112 887**	**80 830**	**34 817**	**158 900**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	50			50
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	7 783			7 783
Immobilisations financières	**7 834**			**7 834**
ACTIF IMMOBILISE	**122 830**	**80 830**	**34 817**	**168 843**

Qantalis Entreprise - 11, rue Anita Conti - BP 162 - 56005 VANNES Cedex - Tél : +33 (0) 2 97 47 42 41 - Fax : +33 (0) 2 97 47 50 61 - vannes@qantalis.com

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		80 830		80 830
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**80 830**		**80 830**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		34 817		34 817
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**34 817**		**34 817**

Qantalis Entreprise - 11, rue Anita Conti - BP 162 - 56005 VANNES Cedex - Tél : +33 (0) 2 97 47 42 41 - Fax : +33 (0) 2 97 47 50 61 - vannes@qantalis.com

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 110			2 110
Immobilisations incorporelles	**2 110**			**2 110**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	260	286		545
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	25 010	32 935	34 817	23 128
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 901	370		3 271
- Matériel de transport	2 384	4 184		6 568
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	32 429	5 175		37 604
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**62 984**	**42 950**	**34 817**	**71 116**
ACTIF IMMOBILISE	**65 093**	**42 950**	**34 817**	**73 226**

Qantalis Entreprise - 11, rue Anita Conti - BP 162 - 56005 VANNES Cedex - Tél : +33 (0) 2 97 47 42 41 - Fax : +33 (0) 2 97 47 50 61 - vannes@qantalis.com

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 706 131 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	7 783		7 783
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	633 005	633 005	
Autres	48 762	48 762	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	16 581	16 581	
Total	**706 131**	**698 347**	**7 783**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	752
Org Scx - Produits Recevoir	4 650
Total	**5 402**

Qantalis Entreprise - 11, rue Anita Conti - BP 162 - 56005 VANNES Cedex - Tél : +33 (0) 2 97 47 42 41 - Fax : +33 (0) 2 97 47 50 61 - vannes@qantalis.com

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 9 000,00 euros décomposé en 900 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change Pensions et obligations similaires Pour impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	636		636		
Total	**636**		**636**		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation Financières Exceptionnelles			636		

Qantalis Entreprise - 11, rue Anita Conti - BP 162 - 56005 VANNES Cedex - Tél : +33 (0) 2 97 47 42 41 - Fax : +33 (0) 2 97 47 50 61 - vannes@qantalis.com

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 755 098 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	400 000	400 000		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	191 491	191 491		
Dettes fiscales et sociales	147 915	147 915		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 630	1 630		
Produits constatés d'avance	14 062	14 062		
Total	**755 098**	**755 098**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	400 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	880			

Charges à payer

	Montant
Fourn - factures Ã recevoir	14 411
CongÃ©s PayÃ©s provision	25 656
Ch Soc sur Prov CongÃ©s PayÃ©s	10 262
Org socx - Charges Ã payer	5 783
Etat - Charges Payer	4 171
Charges à payer	750
Total	**61 032**

Qantalis Entreprise - 11, rue Anita Conti - BP 162 - 56005 VANNES Cedex - Tél : +33 (0) 2 97 47 42 41 - Fax : +33 (0) 2 97 47 50 61 - vannes@qantalis.com

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatÃ©es d avance	16 581		
Total	**16 581**		

Produits constatés d'avance

	Montant
Produits d'exploitation Produits financiers Produits exceptionnels	14 062
Total	**14 062**

Qantalis Entreprise - 11, rue Anita Conti - BP 162 - 56005 VANNES Cedex - Tél : +33 (0) 2 97 47 42 41 - Fax : +33 (0) 2 97 47 50 61 - vannes@qantalis.com

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	44 536	
Amortissements des immobilisations	13 035	
TOTAL	**57 571**	

M. BOLTON

Qantalis Entreprise - 11, rue Anita Conti - BP 162 - 56005 VANNES Cedex - Tél : +33 (0) 2 97 47 42 41 - Fax : +33 (0) 2 97 47 50 61 - vannes@qantalis.com